



Sainte-Cécile-de-Milton



## *Déclaration d'engagement pour les saines habitudes de vie*

*Cette déclaration d'engagement s'inscrit dans la volonté ferme de la **Municipalité Sainte-Cécile-de-Milton** d'améliorer la qualité de vie des citoyennes et des citoyens en créant un environnement qui favorise l'adoption et le maintien de saines habitudes de vie.*

Attendu que :

Le taux d'obésité est préoccupant au Québec, ce qui affecte la qualité de vie et le bien-être de la population, en plus d'engendrer des coûts sociaux importants;

L'amélioration de la qualité de vie et le bien-être de la population sont des enjeux qui interpellent directement notre municipalité;

La mise en place d'un environnement favorisant un mode de vie physiquement actif et une saine alimentation représente une solution concrète pour améliorer la qualité de vie de notre population;

Les municipalités ont un rôle prépondérant dans la mise en place d'un environnement favorable aux saines habitudes de vie, notamment par leurs responsabilités en matière d'aménagement du territoire ou par les divers services qu'elles offrent aux citoyens et aux citoyennes;

Il est résolu que la **Municipalité de Ste-Cécile-de-Milton** s'engage à :

**Poursuivre et intensifier son action pour la création d'un environnement favorisant un mode de vie physiquement actif et une saine alimentation.**

Par cette résolution, la Municipalité de Ste-Cécile-de-Milton s'engage à :

1. continuer à offrir à sa population des services, des installations ou des événements accessibles à tous et qui favorisent un mode de vie physiquement actif et une saine alimentation;

2. favoriser et faciliter, dans les installations municipales et sur le territoire, l'accès à des aliments de haute valeur nutritive en accord avec la vision gouvernementale de la saine alimentation;

3. assurer la gestion municipale et l'aménagement du territoire en privilégiant la création d'un environnement favorable aux saines habitudes de vie.

Cette résolution marque également la mise en œuvre des actions suivantes :

- Entreprendre, chaque année, au moins une action issue de la liste proposée en annexe de la présente déclaration, selon les capacités de notre municipalité et les besoins des citoyens;
- Nommer un responsable de la Déclaration d'engagement pour les saines habitudes de vie qui verra à ce que soit effectuée une ou plusieurs de ces actions durant l'année;
- Exprimer publiquement l'engagement de notre municipalité au regard de l'amélioration de la qualité de vie et du bien-être de la population, notamment par l'utilisation du logo Au Québec, on aime la vie.